

NOTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Afin de mieux vous servir, le service des transports scolaires vous informe que les inscriptions doivent être **IMPÉRATIVEMENT** retournées dûment complétées, **avant le 30 juin 2019,**



Les inscriptions arrivées après le 20/07/2019 se verront appliquées des frais complémentaires d'un montant de 15,00 €

Selon le nouveau règlement mis en place par la Région Nouvelle Aquitaine, la tarification est basée sur un quotient familial reconstitué, afin d'adapter la participation familiale au revenu de la famille.

Les horaires des circuits et les cartes de transport sont à retirer à l'accueil du Syndicat :

A compter du 22 Août 2019

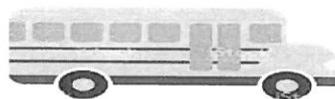
**Horaires d'ouverture : 9h00 - 12h00
13h30 - 17h30**

ou lors des permanences assurées dans les différentes mairies :

	Lundi 26 août	Mardi 27 août	Mercredi 28 août	Jeudi 29 août	Vendredi 30 août
Chaillac/Vienne	9 h00 – 12 h00 14 h00 – 17 h30			14 h30 – 17 h30	
Saint Victurnien		9 h00 – 12 h00 14h00 - 17h30			9 h00 - 12 h00
Saint Brice/Vienne			9 h 00 – 12 h00 13 h30 – 17 h30		13 h30 – 17 h 30
Saint Martin de Jussac				9 h00 – 12 h00	

Les enfants susceptibles d'emprunter les navettes des RPI, durant l'année scolaire 2019-2020, doivent impérativement être inscrits.

- Toute inscription entraîne une participation pour **l'année scolaire complète**
- L'intégralité de la participation est à régler **lors du retrait du titre de transport**



Afin de se conformer aux directives de la Région Nouvelle Aquitaine, le Syndicat Mixte Vienne Gorre a mis en œuvre les dispositions suivantes :

1 - Montant des participations familiales :

Tranche	QF	TARIF SMVG		
		Tarif annuel 1/2 pensionnaire		Tarif annuel interne
		Maternelle Primaire	Secondaire	Secondaire
1	Inférieur à 450 €	30 €	30 €	27 €
2	Entre 451 et 650 €	50 €	50 €	45 €
3	Entre 651 et 870 €	70 €	70 €	70 €
4	Entre 871 et 1250 €	100 €	100 €	100,00 €
5	A partir de 1250 €	125 €	125 €	125 €
Non-ayant droit		100 €	195 €	
Navette RPI et internat		30 €		

2 – Des délais de paiement peuvent éventuellement être acceptés.

NOTA :

La demande de duplicata de carte d'abonnement scolaire, en cas de perte, de vol ou de détérioration, sera facturée 10 €.

Pour toute information, vous pouvez également consulter :

- www.transports.nouvelle-aquitaine.fr
- www.moohv87.fr
- www.syndicatmixteviennegorre.fr
- la page Facebook du syndicat mixte Vienne Gorre